

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1413 Décisions concernant les Ministères

n° 1413

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 août 1966

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro
1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est allouée à M. Dirieh Ahmed Djama, élève de l'Ecole militaire de Strasbourg, une indemnité annuelle pour les vacances scolaires de cinq cents francs français (500 FF) se décomposant comme suit : — 200 FF au titre des vacances de Noël et Pâques ; — 300 FF au titre des grandes vacances. La dépense qui en résulte, soit 'vingt et un mille sept cent trente-neuf francs Djibouti (21.739 FD) est imputable au Budget du Service local pour l'exercice 1966, chapitre 22, art. 3.